

963363

2900722

- 2 FEV. 2009



TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

MEAUX

* * *

Département de Seine et Marne

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX,
Département de Seine et Marne.

Nous, Michel DEPLA, Président du Tribunal de
Commerce de MEAUX par délégation, en notre
cabinet sis au 56, rue Aristide Briand de ladite ville.

Avons rendu le TRENTE JANVIER DEUX MILLE
NEUF, l'ordonnance sur requête dont la teneur suit :

**Requête à Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de Meaux
aux fins de désignation d'un
commissaire aux apports**

Monsieur le Président,

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Jean-Pierre Barthel,
agissant en qualité de représentant légal de la SARL ALDI, Président de la société **IMMALDI ET COMPAGNIE**,
société par actions simplifiée au capital de 68.602.057,76 euros, dont le siège social est
situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui
est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro
378 568 638.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- que la société **IMMALDI ET COMPAGNIE**, requérante, étudie un projet de fusion au
terme duquel elle absorberait les sociétés civiles immobilières suivantes :
 - la **SCI ALDI ILLZACH**, société civile immobilière au capital de 19.818,37 euros, dont le
siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230
Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
Meaux sous le numéro 391 890 191 ;
 - la société **ALDI BLAYE LES MINES**, société civile immobilière au capital de 33.600
euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële,
77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de Meaux sous le numéro 424 668 036 ;
 - la société **ALDI VAISON LA ROMAINE**, société civile immobilière au capital de
7.622,45 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de
la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Meaux sous le numéro 398 483 792 ;
 - la société **ALDI AUXERRE**, société civile immobilière au capital de 3.048,98 euros,
dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230
Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
Meaux sous le numéro 305 377 327 ;

- la **SCI DU PARC**, société civile immobilière au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 442 409 017 ;
- la **SCI LA MADELEINE**, société civile immobilière au capital de 914,69 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 394 161 814 ;
- la **SCI ALDI MONTATAIRE**, société civile immobilière au capital de 46.649,40 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 401 458 914 ;
- la **SCI DES GENETS**, société civile immobilière au capital de 151.983 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 391 881 539 ;

les sociétés civiles immobilières ci-dessus désignées ci-après dénommées
collectivement **"les sociétés absorbées"** ;

- que les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de fusion-absorption à établir entre l'ensemble des sociétés concernées par cette opération ;
- que les méthodes d'évaluation des apports ne sont pas encore définies à ce jour ;
- que l'opération de fusion-absorption des sociétés absorbées susvisées par la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** constitue une opération de restructuration interne du groupe **ALDI** en France, auquel appartiennent les sociétés participantes à l'opération de fusion-absorption ;
- que la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de chacune des sociétés absorbées ;
- que dès lors que la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** détient, comme il est indiqué ci-dessus, 100 % du capital social de chacune des sociétés absorbées, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales des sociétés absorbées contre des actions de la société **IMMALDI ET COMPAGNIE**. La société **IMMALDI ET COMPAGNIE** n'augmentera pas son capital. En conséquence, aucun rapport d'échange ne sera établi ;
- que la réalisation définitive de l'opération est envisagée pour le 30 juin 2009 au plus tard.

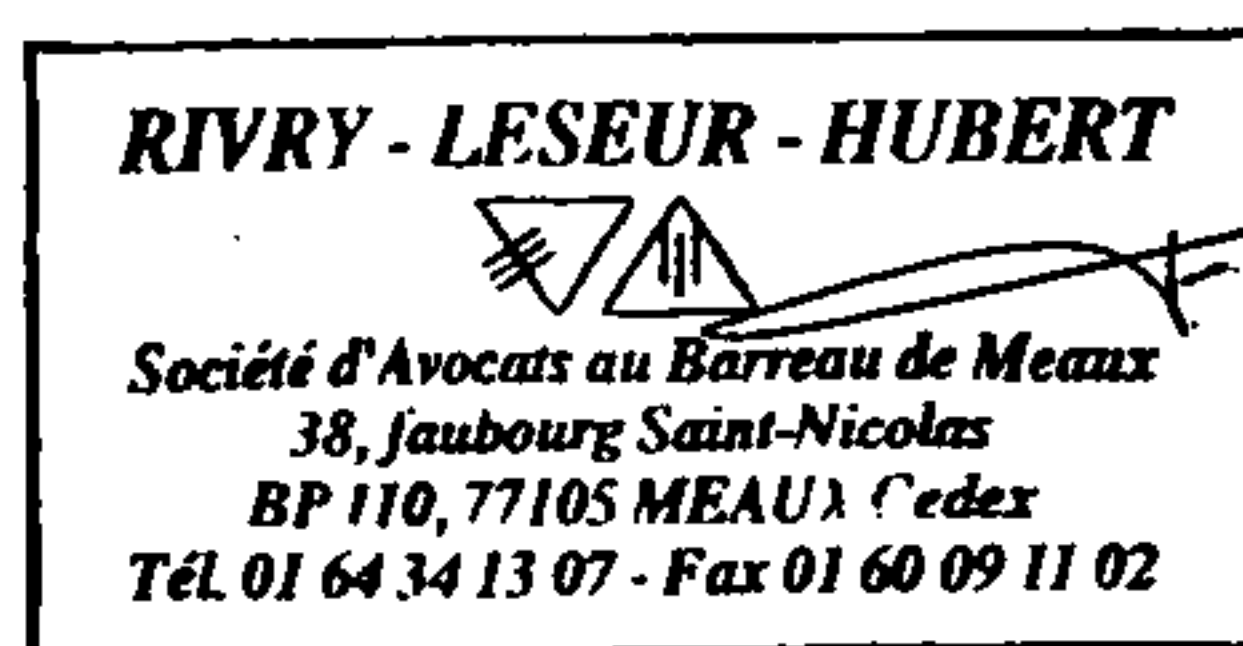
EN CONSEQUENCE

L'exposante requière qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner, conformément aux articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du code de commerce, un commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par les sociétés absorbées à la société **IMMALDI ET COMPAGNIE** et d'en faire apport dans les conditions prévues par la loi.

Il serait agréable à l'exposante de voir désigner le commissaire aux apports figurant dans la lettre justificative ci-jointe, lequel compte tenu d'une part, de son expérience dans des opérations similaires et d'autre part, du fait qu'il a déjà été nommé en qualité de commissaire aux apports et en qualité de commissaire à la scission dans le cadre de précédentes opérations intervenues au sein du groupe ALDI en France, pourrait apprécier au mieux et dans les meilleurs délais l'évaluation de l'actif apporté.

Fait à Meaux
En deux exemplaires
Le 16 janvier 2009

IMMALDI ET COMPAGNIE




Monsieur Jean-Pierre Barthel

P.J. : copie des extraits Kbis des Sociétés

ORDONNANCE

Nous, *DEPLA Michel*, Président du Tribunal de Commerce de MEAUX, D 2900034

Vu la requête présentée par : *Par délégation, pour le Président empêché*

Sté IMMALDI ET COMPAGNIE
13 rue CLEMENT ADER
PARC D'ACTIVITE DE LA GOELE
77230 DAMMARTIN EN GOELE
RCS MEAUX 378 568 638

Vu l'article L.225-147 de la Loi du 24 Juillet 1966
du Nouveau Code de Commerce, ainsi que les articles R.225-7 & R225-136
du décret du 23 mars 1967,

Vu les motifs y exposés,

NOMMONS :

Mr FLEURY Pascal
12 rue BOUCHUT
75115 PARIS

en qualité de Commissaire aux apports , avec mission :

- D'apprécier la valeur de l'apport devant être effectué par :

Sté SCI LA MADELEINE
13 rue CLEMENT ADER
PARC D'ACTIVITES DE LA GOELE
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté ALDI AUXERRE
13 rue Clément Ader
Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté ALDI BLAYE LES MINES
13 rue Clément Ader
Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté Société Civile Immobilière DES GENETS
13 rue Clément Ader
Parc Activité D la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté SCI ALDI MONTATAIRE
13 rue Clément Ader
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI ILLZACH
13 rue Clément Ader
Parc d'Actvite de la Goële

mf.

30 DAMMARTIN EN GOELE

Sté ALDI VAISON LA ROMAINE
13 rue Clément Ader
Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sté SCI DU PARC
ZONE ARTISANALE A CHENAUX
25480 PIREY

Dresser un rapport conformément à la Loi,

De dire s'il résulte de cet apport un ou plusieurs avantages particuliers.

De dresser un rapport de son évaluation, de ces constatations et avis qui sera tenu à la disposition des associés de la société bénéficiaire de l'apport.

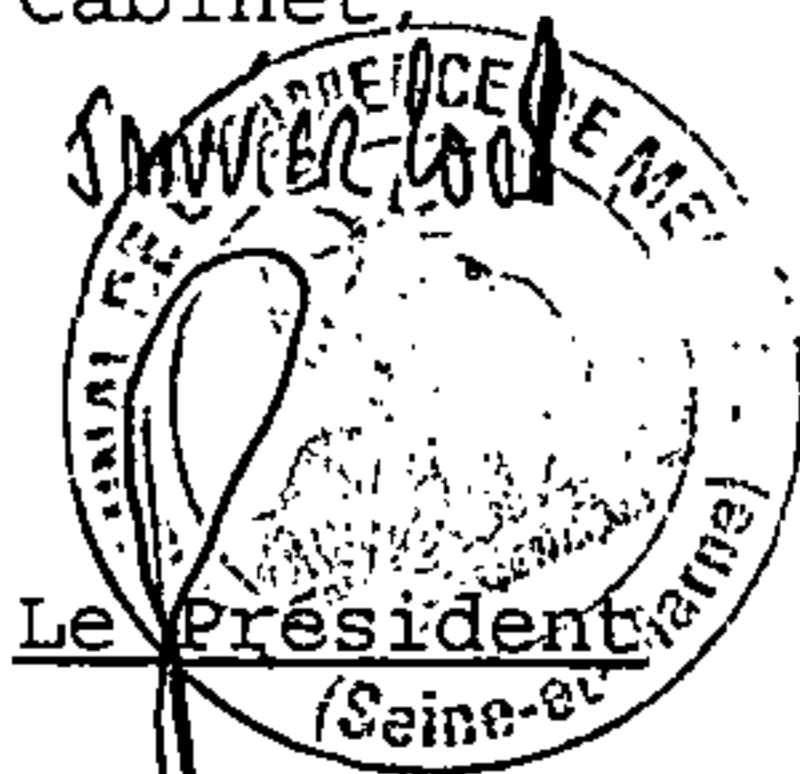
Disons que les commissaires désignés rechercheront le montant de leurs honoraires auprès des requérantes et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fixons les frais de greffe à 38,31 euros TTC à la charge du (de la) requérant(e).

Donnée en notre Cabinet,

A Meaux, le 30



Pour expédition certifiée
conforme délivrée

Le Greffier,